

Comprendre la démocratie



RAPPEL DU BO :

ANALYSER LE RÉGIME POLITIQUE DANS LEQUEL LES ÉLÈVES VIVENT

- DÉVELOPPER LEURS CONNAISSANCES SUR LA DIVERSITÉ DES DÉMOCRATIES DANS LE MONDE ET LEURS ÉVOLUTIONS
- SAISIR LES DIFFÉRENCES ENTRE DÉMOCRATIE DIRECTE ET REPRÉSENTATIVE

Compétences travaillées

- Sélection d'informations dans un corpus documentaire
- Recherche documentaire : savoir trouver une source fiable (EMI)
- S'entraîner à l'oral
- Travailler de manière autonome
- Travailler en équipe – Collaborer et coopérer
- Prendre des notes

Possibilité sur ce cours (fil rouge sur l'année scolaire) : un binôme sera chargé de réaliser un **QCM** et de le "piloter" à la fin de l'Axe ; un binôme sera chargé de créer une **capsule vidéo** sur l'organisation d'un régime politique d'un État parmi ceux étudiés ; un binôme sera chargé de réaliser une **biographie** de Benjamin Constant et son discours "De la liberté des Anciens à la liberté des modernes". Possibilité de faire également un **sketchnote** sur une notion **au choix** vue dans le chapitre. Ces productions seront mises sur la page collaborative de la classe : sorte de "classeur virtuel" (Padlet ou Trello)



Introduction : la démocratie, les démocraties : quelles caractéristiques aujourd'hui ? (3H)

Temps 1 : 10 minutes

Par groupe de 4 : remue-méninge : qu'évoque pour vous la démocratie ?

Possibilité 1 : utilisation de [zeetings](https://zeetings.com/) pour créer le nuage de mots

Possibilité 2 : chaque îlot donne 3 mots clés (même si les mêmes que le groupe précédent et l'enseignant.e produit le nuage de mots en même temps :

<https://nuagedemots.co/>

→ mise en commun : capture d'images du nuage de mots ---> trace écrite de l'élève ---> travail collaboratif et coopératif



**Temps 2 : 10 minutes-30 minutes. Échanges-discussion. Existe-t-il une ou des démocraties ?
Qu'est-ce qui différencie un régime démocratique d'un régime autoritaire ?**

En classe entière ou par groupe de 4 (le même que le temps 1) : dégagez des arguments.

Alternative possible : dégagez des arguments par groupe puis faire interagir les groupes.

Possibilité de donner le texte suivant (diapo 6) en amont de l'échange aux élèves comme support de réflexion :

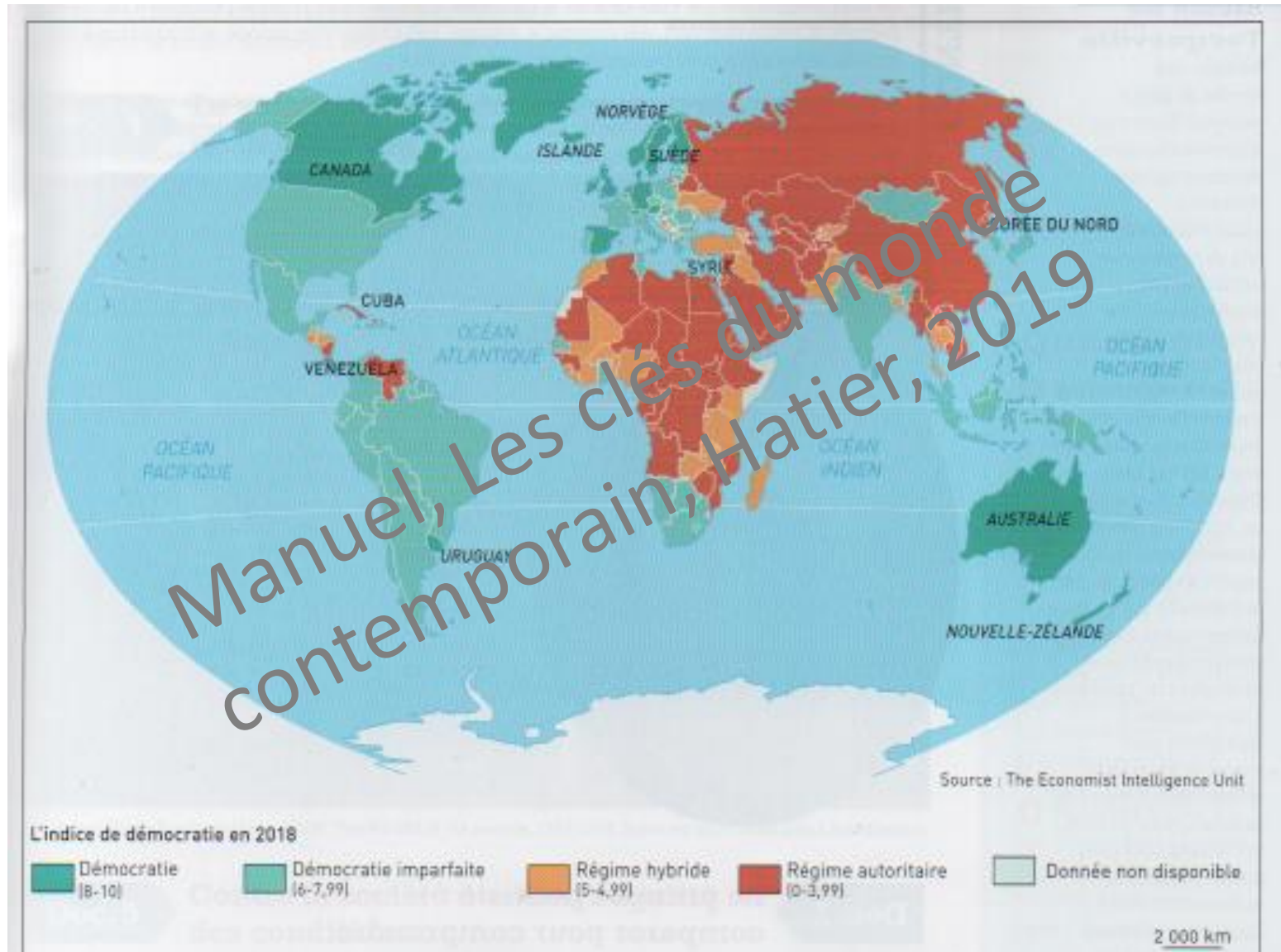


La Russie de Poutine, un régime démocratique ?

“Le rapport [de la FIDH] dresse un constat alarmant de l’arsenal judiciaire mis en place par le régime de Poutine depuis qu’il a été réélu en 2012. De nombreuses lois ont été adoptées ou amendées au service de la répression des voix contestataires. Les droits les plus fondamentaux ont été remis en cause : informer, manifester, se constituer en association, affirmer l’égalité des orientations sexuelles.... [...] Les actes de répressions dans le sillage de ces lois sont permanents. Tous les jours, des militants de l’opposition, des journalistes, des artistes et des défenseurs des droits humains sont poursuivis en justice. les chefs d’accusation sont parfois absurdes. ADC Mémorial a été poursuivi à cause de la “nuisance électromagnétique” de ses ordinateurs. Cette association, internationalement reconnue pour sa défense des droits des migrants, des Roms et des minorités, a fait l’objet de multiples procès en 2013. Elle a été condamnée le 12 décembre dernier en tant qu’agent étranger” pour avoir “rédigé et soumis” un rapport au comité contre la torture à l’ONU sur les violations des droits des activistes, des migrants et des Roms par la police. Les récentes libérations des Pussy Riot, de Khodorkovski et des militants de Greenpeace ne constituent en aucune manière un recul de la politique répressive du régime russe. à titre d’exemple, la nouvelle loi encadrant l’information sur le Web et autorisant la censure de tout contenu jugé subversif a été adoptée la même semaine que l’annonce des libérations des prisonniers politiques.”

Rapport FIDH : “Russie 2012-2013, l’offensive contre les libertés”, coordonné par Alexandra KOULAEVA, responsable du bureau de l’Europe de l’Est Asie Centrale de la FIDH.

Carte des démocraties libérales et régimes autoritaires dans le monde en 2018



Temps 3 : 2H

Objectifs : Mise en lumière des caractéristiques communes aux démocraties à partir d'exemples (libertés, institutions représentatives, alternances politiques...). Comparaison entre démocraties et régimes autoritaires à partir d'exemples

Consignes : trouver des documents référencés qui permettent de compléter le tableau ci-dessous et être capable d'expliquer !

Coup de pouce : les aiguiller dans la recherche documentaire : ([fiche outils](#) : Trouver une source d'informations fiable) :

Par groupe, les élèves doivent étudier un pays de leur choix (cf Carte)

Exemples d'Etat à étudier : France, Japon, Corée du Sud et Corée du Nord, Espagne, Chine, Bolivie, EU...
autres pays au choix des élèves ----> **contrôlabilité des activités** ----> **engagement des élèves, autonomie**

Trouver des sources fiables et référencées (sites institutionnels)
compléter le tableau (diapo suivant)
pour aller plus loin : évolution des régimes (mise en perspectives)



Exemple de tableau à renseigner

	Japon	France	Chine
Régime politique			
chef d'Etat/ Cheffe d'Etat			
Institutions représentatives			
Alternance politique			
Libertés fondamentales garanties par cet Etat (Constitution)			

Restitution : Mise en commun du tableau, un rapporteur de chaque groupe vient remplir numériquement le tableau (variante : google Sheets à remplir depuis sa place)

Mise en lumière (couleur) des similitudes et ou différences.
autre couleur : les régimes autoritaires

Visionnage de cette capsule vidéo pour résumer le cours et revenir sur les définitions.
<https://education.francetv.fr/matiere/education-civique/premiere/video/qu-est-ce-que-la-democratie>

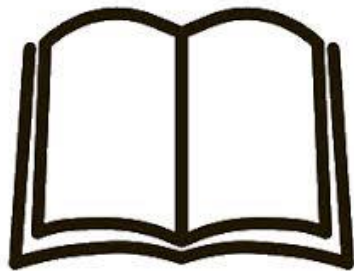
- 📌 Cibler les essentiels (Ce que je dois retenir de cette introduction)
- 📌 Revenir sur les définitions (construire une fiche de mémorisation active)

Axe 1. Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative (6H)

(Activité 1. 1H30)

Objectifs : être capable de distinguer démocratie directe ou représentative à partir du discours de Benjamin Constant

idée : **extraits audio choisis** du discours de Benjamin Constant à leur disposition (tablette ou PC ou téléphone) + **texte écrit** . questions par extrait (cliquez sur les deux éléments)



Consignes :

- Cherchez des informations sur Benjamin Constant ? biographie effectuée par le binôme
- Informations sur le contexte du discours
- Entourez les mots incompris
- Répondre aux questions posées par extrait

synthèse : dégager ce qui distingue une démocratie directe ou représentative

---> prolongement : faire le lien avec les questions d'actualités (tableau de la représentativité de la démocratie ---> limites de la représentativité



A. De la démocratie directe (2H)

1. De l'antiquité

-qu'est-ce que la liberté des anciens ?

Consignes : **Justifiez** en un texte argumenté l'expression suivante : “La démocratie athénienne : une démocratie directe et limitée” à l'aide du corpus documentaire

Document 1

Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté. Voilà ce que l'on a coutume de dire, sous prétexte que c'est dans ce seul régime que l'on a la liberté en partage. On dit que c'est le but de toute démocratie. Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant.

Un signe de la liberté est de conduire sa propre vie comme on l'entend. C'est là, dit-on, l'oeuvre de la liberté, s'il est vrai que le propre de l'esclave est de ne pas vivre selon sa volonté. Voilà donc la seconde règle de la démocratie, d'où est venue l'idée de n'être gouverné, au mieux, par personne, ou sinon de ne l'être que chacun à son tour.

Aristote, *Politique*, IV^{ème} siècle avant notre ère

Document 2. Tesson d'ostracisme



Photographie personnelle – Laëtitia Léraut

Document 3. Une démocratie contrôlée

« L'état actuel du gouvernement est le suivant. Prennent part au gouvernement ceux qui sont nés de parents ayant tous deux le droit de cité. Les jeunes gens sont inscrits au nombre des démotés à l'âge de dix-huit ans. Au moment de l'inscription, les démotés, après serment, décident par un vote: premièrement, s'ils ont l'âge exigé par la loi - en cas de décision contraire, ils retournent parmi les enfants; deuxièmement, s'ils sont de condition libre et de naissance légitime. Celui que les démotés repoussent par leur vote, comme n'étant pas de condition libre, peut faire appel au tribunal ; le dème de son côté élit cinq de ses membres pour soutenir l'accusation. Si le tribunal décide qu'en effet il n'a pas le droit de se faire inscrire, la cité le fait vendre, si, au contraire il gagne son procès, les démotés sont tenus de l'inscrire. 2 Cela fait, le Conseil soumet les inscrits à un examen, et s'il décide que l'un d'eux n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, il met à l'amende les démotés qui l'ont inscrit. »

Aristote, *Constitution d'Athènes*, XLII, 1-2



Les réformes de Clisthène

Document 4. Capsule Vidéo. Les réformes de Clisthène

Document 5 : Vertus et vices de la constitution athénienne

" THÉSÉE :

Notre cité n'est pas au pouvoir d'un seul homme: elle est libre. Son peuple la gouverne: tour à tour, les citoyens reçoivent le pouvoir, pour un an. Elle n'accorde aucun privilège à la fortune. Le pauvre et le riche y ont des droits égaux.

LE HÉRAUT THÉBAIN :





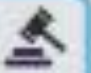
La cité dont je viens est gouvernée par un seul homme, et non par la foule. Personne ne la flatte ou ne l'exalte par son éloquence, personne ne la tourne ou la retourne selon son seul intérêt particulier [...] D'ailleurs comment le peuple, qui n'est pas capable de raisonnements droits, pourrait-il mener une cité sur le droit chemin? Un pauvre paysan, même instruit, en raison de son travail, ne peut consacrer son attention aux affaires publiques.

THÉSÉE :

[...] Pour une cité, rien n'est pire qu'un tyran. Sous la tyrannie, les lois ne sont pas les mêmes pour tous [...] l'égalité n'existe plus. Au contraire, sous le règne des lois écrites, pauvres et riches ont les mêmes droits. Le faible peut répondre à l'insulte du fort, et le petit, s'il a le droit pour lui, peut l'emporter sur le grand. La liberté, elle est dans ces paroles: "Qui veut donner à l'assemblée un sage avis pour le bien de la cité ?". Qui veut parler se met en avant, qui n'a rien à dire se tait. Peut-on imaginer plus belle égalité entre les citoyens?«

Euripide , Les Suppliantes ; vers 404 et suivants (date : environ 422 av. J.C.)

Les institutions athéniennes

TYPE DE POUVOIR	INSTITUTION	CONDITIONS D'ACCÈS ET DROITS	FONCTION DÉMOCRATIQUE
POUVOIR LÉGISLATIF ET DÉLIBÉRATIF 	Ecclesia (tous les citoyens) 	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens de plus de 18 ans ▶ perception du <i>misthos</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Discute et vote les lois, la guerre et l'extracisme 
	Boule (500 bouleutes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens de plus de 30 ans, tirés au sort par l'Ecclesia ▶ perception du <i>misthos</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Propose les décrets • Rédige les lois votés à l'Ecclesia 
POUVOIR JUDICIAIRE 	Néïta (les <i>heliastes</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Candidats de plus de 30 ans, tirés au sort par l'Ecclesia ▶ perception du <i>misthos</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Juge les magistrats • Juge la légalité des lois 
POUVOIR DE COMMANDEMENT 	Magistrature (700 dont les archontes et les stratèges) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tirage au sort par l'Ecclesia (10 magistrats par fonction). Les stratèges sont élus 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécute les décisions de l'Ecclesia • Gère les affaires extérieures, religieuses et économiques 

Manuel, Les clés du monde contemporain, Hatier, 2019

Questions (coup de pouce):

- Quelles sont les conditions pour être citoyen à Athènes ?
- Dressez un schéma des réformes de Clisthène. Pourquoi permettent-elle une cohésion sociale à Athènes ?
- Quels arguments Thésée emploie-t-il pour défendre le régime démocratique athénien ?
- Quelles institutions sont présentes à Athènes. Quels pouvoirs ? De quelle façon les citoyens peuvent-ils y participer ?
- Quelles limites nous apprennent ces documents sur le fonctionnement de la démocratie athénienne ?

2. à nos jours

exemple de la suisse

<https://www.youtube.com/watch?v=nROeE2gl97c>

répondre aux questions posées + bilan

synthèse sur la démocratie directe par l'enseignant.e (mise en récit) : prise des notes.

B. à la démocratie représentative (3H)

1° Définitions et conditions

Objectifs : définir et donner les conditions qui garantissent une démocratie représentative

texte de Gaxie sur la démocratie + questions

La démocratie est une forme d'organisation politique traditionnellement définie, selon la formule d'Abraham Lincoln, comme le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Comme dans tout système politique, « le peuple », c'est-à-dire la population des citoyens regroupée dans le cadre d'un territoire, y est gouverné. La spécificité d'un système démocratique est que les gouvernés sont censés être en même temps des gouvernants, associés aux principales décisions engageant la vie de la cité. Et c'est parce que le peuple est à la fois sujet (c'est-à-dire soumis au pouvoir politique) et souverain (détenteur de ce pouvoir) que les systèmes démocratiques sont supposés agir dans l'intérêt du peuple.

La question de savoir comment et dans quelle mesure le « peuple » est associé à son propre gouvernement est évidemment centrale en ce qui concerne le caractère démocratique des systèmes politiques. De l'Antiquité grecque jusqu'au xix^e siècle, seul un régime que nous appelons aujourd'hui démocratie directe, où les lois sont débattues et votées par l'assemblée (*ekklesia*) des citoyens, pouvait être qualifié de démocratique. La désignation des gouvernants par l'élection, en réservant le pouvoir à « quelques-uns » et non « à tous », était considérée comme un procédé aristocratique. Progressivement, le gouvernement représentatif (c'est-à-dire le gouvernement exercé par les représentants du « peuple », élus par les citoyens) va être reconnu comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie. Les formes contemporaines de représentation électorale sont considérées comme démocratiques et, à l'exception de quelques cantons suisses, toutes les démocraties sont, aujourd'hui, représentatives.

Article, Démocratie, Encyclopédie Universalis

Questions :

Quelle est la différence entre la démocratie directe et représentative ?

Pourquoi l'élection des gouvernants a-t-elle d'abord été considérée comme aristocratique ?

Citez des représentantes ou des représentants élus ?

Quelles autres conditions à un régime démocratique représentatif ?

Texte 1

“En réalité, les élections sont non seulement un moyen - bien que, de toute évidence, très important- de rendre efficaces les discussions publiques, quand la possibilité de voter se combine à la possibilité de parler et d’écouter sans crainte. La force et la portée des élections dépendent de manière critique de la possibilité de l’existence d’un débat dans l’espace public ouvert. Les élections à elles seules peuvent être tristement inadéquates, ce qui est abondamment illustré par les extraordinaires victoires des tyrans au pouvoir dans les régimes dictatoriaux, de l’Union soviétique de Staline à l’Irak de Saddam Hussein. Dans ces cas-là, le problème ne réside pas simplement dans la pression qui est amenée à peser sur les électeurs au moment de l’acte que constitue le vote en lui-même, mais dans la façon dont les débats publics sur les échecs et les transgressions du pouvoir sont contrecarrés par la censure, dans la suppression d’une opposition politique, ainsi que dans la violation des libertés et des droits politiques fondamentaux. Dans la perspective plus large du débat public, la démocratie doit accorder une place capitale à la garantie de la libre discussion et à une interaction de la délibération, à la fois dans la pensée et dans la pratique politiques, et cela pas seulement grâce aux élections ou pour les élections. Comme le faisait remarquer Rawls (philosophe américain, 1921-2002, auteur de la Théorie de la justice), ce qui est nécessaire, c’est la sauvegarde de la “diversité des doctrines, de l’existence du pluralisme”, sauvegarde essentielle à la “culture publique des démocraties modernes”, qui, dans une démocratie, doit être préservée par “les libertés et les droits fondamentaux”. “Une démocratie qui n’est pas fondée sur des libertés individuelles [..] est non seulement privée de liberté [...] mais aussi de démocratie en tant que telle”.

Amartya SEN, “Les racines globales de la démocratie. Pourquoi la liberté n’est pas une invention de l’occident”, in La démocratie des autres, Payot et Rivages, 205

1. Que garantit une démocratie pendant les périodes électorales et en dehors de ces périodes ?
2. Qu’illustre l’Union Soviétique de Staline ou l’Irak de Saddam Hussein ?
3. Trouver deux articles : un sur l’organisation d’un débat public en France ; un sur l’organisation des élections dans un régime autoritaire actuel. (attention aux sources utilisées)

Texte 2

“L’Etat de droit est la condition essentielle de la démocratie contemporaine. Il constitue en fait la garantie suprême de protection des droits fondamentaux du peuple, lorsque ces derniers sont violés ou méconnus, y compris d’ailleurs par les propres décisions de l’autorité politique.

Deux conditions doivent être réunies :

- l’existence de droits fondamentaux garantis : le peuple dispose de libertés et de droits que l’on dit fondamentaux, parce qu’ils s’imposent à tous et en toutes circonstances. Ils doivent être protégés de toute violations, d’où qu’elle vienne. Ces droits sont généralement précisés dans des textes auxquels on accorde une valeur supérieure : la Constitution ou la Déclaration des Droits. Selon la théorie dite de la “hiérarchie des normes”, toutes les autres règles de droit, quelles qu’elles soient, sont inférieures à la Constitution et à la Déclaration des droits, et doivent par conséquent les respecter.

- L’existence d’un contrôle de constitutionnalité: l’Etat de droit n’est véritablement garanti que s’il existe des mécanismes permettant de sanctionner la violation des droits fondamentaux et de la hiérarchie des normes. Le contrôle de constitutionnalité consiste à confier à des juges la possibilité de censurer une loi parce qu’elle n’est pas conforme à la Constitution ou à d’autres normes de même rang.”

www.assemblee-nationale.fr

1. Que signifie la phrase soulignée ?
2. Citez un exemple de liberté et de droit garantis par la Constitution
3. Qu’est-ce que le contrôle de constitutionnalité ?

Texte 3

“Il y a, dans chaque état, trois sortes de pouvoirs ; la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil.

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit, la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l’autre, simplement la puissance exécutive de l’état.

La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d’esprit qui provient de l’opinion que chacun a de sa sûreté : et, pour qu’on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel, qu’un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n’y a point de liberté ; parce qu’on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement.

Il n’y a point encore de liberté, si la puissance de juger n’est pas séparée de la puissance législative, et de l’exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d’un oppresseur.

Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs ; celui de faire des lois, celui d’exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers”.

MONTESQUIEU, De l’esprit des lois, Livre IX, Chapitre VI, 1748

1.

Définissez les trois pouvoirs que distingue Montesquieu.

2. Quelle différence peut-on établir entre la puissance législative et la puissance de juger ?

3. Pourquoi la séparation des pouvoirs est-elle une garantie pour la liberté des citoyens ?

Justifiez l’expression **de votre choix** : “La séparation des pouvoirs en France” , “La séparation des pouvoirs aux EU”, “La séparation des pouvoirs en Grande-Bretagne”

Synthèse sous la forme **d'une carte mentale illustrée d'exemples** et/ou apport d'informations complémentaires par l'enseignant.e (prise de notes)

2° des exemples de démocraties représentatives

consignes : à partir du tableau élaboré par Maurice Duverger, Le système politique Français, PUF 1996,

idée : l'enseignant fournit les coupons-réponses à placer dans le tableau **par binôme (échanges, confrontation d'idées)**

Coupon 1 :

“Monarque désigné de façon héréditaire ou président protocolaire désigné par le Parlement”

“Coupon 2 et 3 :

“élu au suffrage universel

Coupon 4 :

“Nommé en fonction de la majorité parlementaire au Parlement , il est responsable politiquement devant lui.”

Coupon 5 :

“Pas de distinction entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement”

Coupon 6 :

Nommé en fonction de la majorité parlementaire, il est responsable devant le Parlement”

Coupon 7 :

Souple : Les Chambres contrôlent l'action gouvernementale, peuvent renverser le gouvernement ; le gouvernement participe à l'élaboration des lois et peut recourir à la dissolution d'une des Chambres.

Coupon 8 :

Stricte : Le président ne possède pas le pouvoir de dissoudre la ou les Chambres pour forcer la convocation de nouvelles élections, mais il ne peut être renversé par elles et n'a pas besoin de leur confiance.

Coupon 9 :

Souple : Le gouvernement est responsable devant le Parlement, il participe à l'élaboration des lois. Le chef de l'Etat peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais il est irresponsable politiquement.

	Régime parlementaire	Régime présidentiel	Régime semi-présidentiel
Chef de l'Etat			
Chef du gouvernement			
Séparation du pouvoir			

Correction soit en étayage par groupe soit en classe entière.

Activités : 3 par groupe

Consignes : chaque groupe doit définir l'organisation du régime et les liens entre les institutions. Restitution sous forme de schéma avec des explications à l'oral. Support (diapo) à placer sur le mur collaboratif de départ.

- régime anglais
- régime américain
- régime français

recherches sur sites officiels (CDI, ordi, tablettes)

Prolongement : donnez des exemples d'autres pays à classer dans les 3 catégories

Synthèse par l'enseignant (récit, prise de notes)



Prolongement possibles pour cet axe :

Ouverture : De la démocratie représentative à la démocratie participative

questions d'actualités.

---> démocratie représentative et participative ?

Production possible des élèves : en groupe : En vous appuyant sur ce cours, imaginer une Constitution d'une démocratie représentative. (à placer sur le classeur collaboratif)

Bonus : intervention d'un.e universitaire ou réserve citoyenne